

Schweizerische Lebensrettungs-Gesellschaft SLRG
Société Suisse de Sauvetage SSS
Società Svizzera di Salvataggio SSS
Societad Svizra da Salvament SSS

Mitglied des Schweizerischen Roten Kreuzes SRK
Membre de la Croix-Rouge Suisse CRS
Membro della Croce Rossa Svizzera CRS



Embargo de publication jusqu'au mercredi, 21 mai 2008, 14 h 00

Communiqué de presse

„L'enseignement de la natation – pour tous!“ – la pétition a été remise à la CDIP

Nottwil, le 21 mai 2008

Aujourd'hui, la Société Suisse de Sauvetage SSS a remis à la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, à Berne, la pétition „L'enseignement de la natation – pour tous!“, munie de 44'180 signatures. La SSS demande à la CDIP de déclarer obligatoire l'enseignement de la natation à l'école obligatoire et d'offrir une formation adéquate au personnel enseignant chargé des cours de natation. Dans les prochains mois, plusieurs motions seront déposées dans les parlements cantonaux exigeant la même démarche.

La Société Suisse de Sauvetage SSS constate avec préoccupation que les enfants et les adolescents savent de moins en moins nager. Bien que la saison estivale 2007 ne puisse être qualifiée de bonne, 36 personnes ont perdu leurs vies dans les eaux en Suisse. Chez les enfants, la noyade constitue la deuxième cause de décès. Mais le nombre d'accidents de baignade graves, entraînant des séquelles souvent irréversibles, est bien plus élevé, comme le démontrent différentes enquêtes. En Suisse, nous ne disposons malheureusement pas d'évaluations fiables. Néanmoins, une étude, commandée par la SSS à l'occasion de son 75^e jubilé, permettra d'évaluer les données, les causes et les suites des accidents de la baignade.

L'enseignement de la natation à l'école est la meilleure prévention contre les accidents de la baignade. Mais les communes sont de plus en plus nombreuses à renoncer aux cours de natation, pour des questions d'économie. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, des piscines couvertes sont de plus en plus menacées de fermeture. En 2006, une enquête de l'association faîtière des associations de natations „swimsports.ch“ a révélé qu'environ 30% de l'ensemble des enfants dans l'école obligatoire n'ont plus de leçons de natation. swimsports.ch estime par ailleurs que 15% de tous les enfants n'apprennent plus à nager. Sur la base de ces chiffres alarmants, la Société Suisse de Sauvetage SSS craint une forte recrudescence des accidents de la baignade et par conséquent une augmentation des noyades. Dans certaines villes, les enfants en dessous de 10 ans n'ont plus accès aux piscines sans être accompagnés d'une personne adulte, ce qui est difficilement compréhensible.

„L'enseignement obligatoire de la natation pour tous les enfants à l'école obligatoire serait une mesure sensée pour prévenir les accidents de la baignade," précise Prisca Wolfensberger, porte-parole de la SSS.

A par le sauvetage de vies humaines, la SSS s'engage fortement dans la promotion de la natation et les actions de prévention. Durant les 75 ans de son existence, elle a formé quelque 500'000 nageurs sauveteurs.

Très préoccupé par la sécurité aquatique en Suisse, la SSS a donc remis aujourd'hui la pétition « L'enseignement de la natation – pour tous ! », munie de 44'180 signatures. Elle invite les directeurs cantonaux de l'instruction publique de prendre leurs responsabilités envers les enfants et de déclarer obligatoire l'enseignement de la natation à l'école obligatoire. En outre la SSS exige une formation adéquate pour le personnel enseignant en charge des cours de natation.

La Société Suisse de Sauvetage SSS fut fondé il y a 75 ans, à une époque où la natation et la baignade ont commencé à se développer pour devenir des activités très populaires. Mais elles ont causé de nombreuses victimes. Le nombre de noyades a augmenté si brutalement que les autorités avaient même évoqué d'interdire la natation. „ Nous ne voulons pas abandonner tout ce que nous avons réussi à atteindre simplement pour mesure d'économie des autorités scolaires“, relève Prisca Wolfensberger. „Avec cette pétition, nous exigeons que tous les élèves de l'école obligatoire puissent bénéficier d'un enseignement de la natation et nous invitons les directeurs cantonaux de l'instruction publique à prendre au sérieux notre revendication“, poursuit Prisca Wolfensberger.

Dans les cantons où l'enseignement de la natation fait partie des plans d'étude, les directeurs cantonaux de l'instruction publique doivent veiller à son application par les communes. Dans les autres cantons où les leçons de natations ne sont pas ancrées dans les plans d'étude, des parlementaires remettront prochainement des motions allant dans le sens de notre pétition.

Renseignements

Prisca Wolfensberger, porte-parole, téléphone 079 680 20 38

Markus Obertüfer, secrétaire central, téléphone 079 203 97 18

Des photos (en qualité d'impression) de la remise de la pétition sont à votre disposition vers la fin de l'après-midi sous www.sss.ch.

Sur le site Internet de la SSS, vous trouverez des informations détaillées au sujet de l'histoire de la Société Suisse de Sauvetage SSS.